

Le RIF et ses adhérents vous souhaitent la bienvenue !

Pour adhérer au RIF

Les conditions d'adhésion

Vous devez :

- Être âgé de 16 ans au moins.
- Entre 16 et 18 ans, joindre une autorisation parentale.
- Avoir rempli et signé le bulletin d'adhésion et réglé votre cotisation.
- Avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et/ou de la marche nordique.
- Les nouveaux adhérents acquittent un droit d'entrée.
- Le droit d'entrée est offert aux personnes âgées de moins de 30 ans.

A réception de votre dossier d'adhésion, il vous sera remis :

- l'attestation provisoire d'adhésion ;
- le programme des randonnées de la période en cours ;
- la charte du randonneur, dans laquelle vous pourrez prendre connaissance de toutes informations utiles sur le fonctionnement de l'association, ses statuts et son règlement intérieur ;
- le formulaire Licence Fédération Française de Randonnée (FFR) de la période en cours.

La Fédération Française de Randonnée

C'est notre fédération

Pour soutenir son action, nous vous conseillons vivement de souscrire une licence fédérale en le mentionnant ci-dessous (voir détail au dos).

Les cotisations au 1^{er} Août 2016

	Plus de 30 ans	Moins de 30 ans
Droit d'entrée	12,00 €	Offert
Adhérent individuel	61,00 €	51,00 €
Couple (envoi du programme à une seule adresse, un seul droit d'entrée)	92,00 €	80,00 €
Licence FFR (facultative)	À partir de 22,10 € frais d'envoi inclus Voir détail au dos ➡➡	
Baliseurs et animateurs	Les baliseurs en activité au moment de l'adhésion bénéficient du même tarif que les animateurs, soit 41€ Veuillez vous renseigner auprès du coordinateur	

✂



92 rue du Moulin Vert 75014 PARIS - Tél : 01 45 42 24 72
Site web : www.rifrando.fr - courriel : info@rifrando.fr
Blog marche nordique : http://nw.rifrando.asso.fr
Association régie par la loi de 1901

BULLETIN D'ADHESION

Droit d'entrée

Cotisation

Licence FFR

Total à payer

Règlement par :

Chèque Espèces Chèque vacances

Le montant de la cotisation comprend votre prise en charge par notre assureur, la MAIF, en cas d'accident lors de vos activités avec le RIF. Attention, si vous ne renouvelez pas votre adhésion, vous n'êtes plus assuré.

Je m'engage à avoir une conduite correcte et courtoise vis-à-vis des autres membres et des personnes rencontrées au cours des randonnées, à respecter le milieu naturel ainsi que les cultures, à me conformer aux directives données par les animateurs.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Fait à le

Signature obligatoire

Civilité	Nom (en majuscules)	Prénom	Date de naissance
Adresse postale			
Tél. domicile	Tél. mobile	Tél. travail	
Adresse courriel			

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Le RIF s'engage à ne pas communiquer vos données personnelles à des tiers.

• Comment avez-vous connu le RIF ?

Relation Internet Ancien adhérent Salon Presse Affiche

Autres (à préciser) :

• Quelle activité vous a conduit à adhérer ? Randonnée Marche Nordique

• Comment souhaitez vous recevoir le programme ?

Version électronique Version papier



Fédération Française de Randonnée

Le RIF, en tant qu'association, est membre de la FFR (Fédération Française de Randonnée) qui agit pour la défense et le développement de la randonnée pédestre. C'est elle qui entretient les sentiers existants et crée de nouveaux itinéraires. La FFR et ses structures régionales et départementales, le comité de Paris en ce qui nous concerne, représentent nos intérêts de randonneurs pédestres auprès des collectivités locales et des autres usagers des sentiers. Elle assure également la formation des animateurs bénévoles.

La FFR vous donne aussi la possibilité de souscrire une assurance complémentaire selon les conditions décrites ci-dessous.

Codes tarif	Types de licence	Tarifs au 01/09/2016 frais d'envoi inclus
IS	Licence individuelle sans assurance	22,10€
IRA	Licence individuelle avec RC et Accidents Corporels (AC)	24,70€
IMPN	Licence individuelle Multiloisirs pleine nature (RC + AC)	34,70€
FS	Licence familiale sans assurance	43,50€
FRA	Licence familiale avec RC et Accidents Corporels (AC)	48,50€
FMPN	Licence familiale Multiloisirs pleine nature (RC + AC)	68,50€

DOMAINE DES GARANTIES

Activités assurées :

- Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives. ● ●
 - Le trajet A/R "domicile-lieu de la réunion ou de la randonnée" est couvert ● ●
 - Pratique de la randonnée pédestre à pied, à raquettes à neige, de la Rando pour Tous ; participation au Rando Challenge tout niveau ; pratique du ski nordique (ski de fond sur pistes damées et balisées, ski en terrain enneigé nordique), de la randonnée nordique, du raid nordique, de toutes les formes de marche (nordique, allure aoudax, afghane, ensemble de marches rapides), du trekking, du géocaching, du cani rando (assistance à la marche par traction animale), la marche aquatique côtière ou longe côte (déplacement pédestre dans l'estran, avec le corps pour partie immergé) aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle. ● ●
 - Entretien physique pratiqué dans le cadre du club sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline. ● ●
 - Cheminement dans le monde entier (excepté pour les personnes de nationalité étrangère vivant à l'étranger et pour les Français vivant à l'étranger) sur itinéraires balisés ou non, enneigés ou non, décrits ou non, sans limite d'altitude en montagne, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinés à sécuriser la progression (échelle, main courante) de façon ponctuelle et sur courte distance ; cheminement nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur une courte distance (barque, bateau à chaînes). ● ●
 - Randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge y compris des enfants. ● ●
 - Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air : footing, boules, pêche, golf, équitation en manège, patinage sur glace et à roulettes, roller skating, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, plongée en apnée, parcours acrobatique dans les arbres dans les structures professionnelles. ● ●
- Mais sont exclus :**
- Les parcours de randonnée glaciaire, de via ferrata et corda, les canyons aquatiques, tout parcours exigeant l'utilisation d'un matériel de sécurité à l'alpinisme (baudrier, crampons...), l'utilisation permanente de techniques de progression nécessaires pour cheminer sur glaciers, zones rocheuses escarpées, canyons (relais, encordement permanent, rappel). ● ●
 - La garantie de la responsabilité de l'animateur encadrant un groupe hors sorties associatives. ● ●

Complément IMPN :

- La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation P.D. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme) en référence au guide le plus utilisé sur un secteur donné, via ferrata et corda. ● ●
- Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite) ; activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer ; conyonisme raft, hot dog, descente de rivière avec canoë biplace insubmersible ; nage en eau vive), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation ; trail, cyclotourisme : exclus cyclo cross et piste ; VTT : exclus VTT de descente et BMX ; randonnée équestre). ● ●

La FFR offre une multitude d'avantages avec ses partenaires

	-4 % (hors taxes d'aéroport) sur tous les voyages Huwans clubaventure pour tous les licenciés de la FFRandonnée. Réservation au : 08 26 88 20 81 (0,15 €/mn) ou www.huwans-clubaventure.fr avec le code COM_FFRP
	- 10 % pour tout séjour groupes et individuels parmi nos destinations spécialisées randonnées. Catalogue Rando cosigné avec la FFRandonnée sur simple demande au 04 50 66 65 20 - www.ternelia.com .
	-5, 8 ou - 12 % sur les séjours individuels ; - 9 % pour les Groupes (hors semaines douces). Cumulables avec nos promotions. Réservation, Catalogues au 0 825 825 432 ou www.azureva-vacances.com , Code Partenaire : JZ.
	- 10 % pour les individuels et - 5 % pour les groupes (cumulables avec les chèques fidélité groupes) sur les séjours. Pour en bénéficier, précisez lors de votre réservation "adhérent FFRandonnée". Demandez notre brochure spéciale Randonnée au 01 48 78 84 25 ou sur notre site www.capfrance-randonnee.com .
	- 10 % à - 30 % sur les séjours individuels en France, hors séjours partenaires. Sécurité annulation et adhésion offertes. Séjours groupes : - 5 % + adhésion offerte. Réservations : tél : 04 79 75 75 75 - code 511.
	Réduction jusqu'à 22 % sur les séjours individuels en villages-club en France et 12 % sur nos Club 3000 et circuits à l'étranger. Tarifs spécial Groupes. Inscriptions et réservations sur www.ce.touristravacances.com ou au 0890 567 567 (0,15 € la min). Code REDUCTION partenaire : 997560 - Identifiant = votre numéro de licence.
	De - 5 à - 15 % dans nos villages de vacances VTF en France (renseignements 0 825 813 123). Indiquez : "adhérent FFRandonnée" lors de votre réservation.
	- 10 % pour les familles toute l'année, cumulables avec les bonnes affaires (0 825 003 211). Pour les groupes, gratuité des frais d'adhésion et - 5 % Hors Vacances scolaires (0 825 860 007) code privilégié : 15 233.

ET D'AUTRES AVANTAGES

Boutique, Topoguides, accès auberges de jeunesse, etc.
A découvrir sur www.ffrandonnee.fr

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés :

- Tous dommages confondus : 10 000 000 €.
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 000 €.
- par incendie ou dégâts des eaux, en et hors locaux : 1 500 000 € ● ●
- dommages aux biens confiés : 20 000 € (franchise 50 €).

Frais de recherche et de secours ⁽¹⁾ : 7 500 € ● ●

Défense pénale et recours contre un tiers : 30 000 € (franchise : 200 €) ● ●

Accidents corporels

- Décès (frais d'obsèques) 5 000 €
- Invalidité permanente :
 - jusqu'à 65 % : sur la base de 20 000 €
 - de 65 % à 100 % : versement intégral de 30 000 €.
- Frais de traitement (sous déduction des prestations sociales et mutuelles) :
 - 150 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale.
 - forfaits : 200 € par dent (maximum 4).
 - Lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille. ● ●
 - prothèses auditives : 200 €.
 - autres prothèses : 200 €.
- Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale :
 - frais de transport : 1 500 € ⁽¹⁾.
 - autres frais : 1 500 €.
- Frais de rapatriement : 2 500 € ⁽¹⁾.

Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à la pratique : 600 € dont 200 € pour les lunettes non correctrices, avec une franchise de 30 € non applicable pour le matériel de sécurité et le matériel utilisé par un licencié Rando pour Tous. ● ●

Assistance/Rapatriement : sous réserve d'une nuit d'hospitalisation en France métropolitaine

- A hauteur des frais réels :
 - Transport jusqu'au centre médical (y compris par hélicoptère)
 - Rapatriement ou transport sanitaire
 - Transport d'un membre de la famille ● ●
 - Rapatriement du corps après décès
 - Frais d'évacuation sur piste de ski
- Soins médicaux à l'étranger : 20 000 € (dentaires : 150 €)
- Caution pénale à l'étranger : 15 500 €.

(1) Avec avance de fonds du licencié